BAC DE SES · SESSION 2026

Dissertation

Métropole (septembre) | Jour 2 | 26-SESJ2ME3 | Mutations du travail et de l'emploi

Quels sont les effets de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail ?



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Épreuve de 4 heures : si tu choisis la dissertation, tu ne fais pas l'épreuve composée.
- Utilise l'ensemble des documents proposés (de 3 à 4 documents).
- Reformule la question posée afin d'élaborer une problématique.
- Ton plan doit comporter des sous-parties et être équilibré.



Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, /notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Quels sont les effets de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail ?

Ce sujet comporte quatre documents.

DOCUMENT 1

Les salariés appartenant au modèle apprenant[1] sont les moins exposés aux risques psychosociaux et aux cadences de travail élevées.

Pour mesurer la « qualité du management » selon le type d'organisation du travail, nous avons comparé plusieurs questions comme : « Vous sentez-vous être traité de façon équitable au travail ? », « Faites-vous confiance à votre direction ? », « Est-ce que votre direction vous respecte en tant que personne ? », ou encore, « Est-ce que votre manager vous apporte son soutien et vous aide à accomplir votre travail ? » Sur l'ensemble de ces questions, l'organisation apprenante obtient également les meilleurs scores. Ils sont par exemple 84% à se sentir traités au travail avec équité contre, 64% des salariés de l'organisation taylorienne. [...]

Nos estimations ont montré que la proportion de salariés français du secteur privé travaillant dans une organisation apprenante est un peu plus élevée que la moyenne européenne des 27 pays États membres (soit 43 % versus 40 %). La France est également en avance sur certains pays du Sud (Grèce, Espagne et Portugal). Cependant, si on la compare aux pays européens ayant un niveau de développement économique et technologique similaire, la France est en retard. C'est en particulier le cas vis-à-vis des pays nordiques (Finlande, Suède et Danemark) et d'Europe continentale (Pays-Bas, Autriche, Allemagne et Belgique) où la proportion de salariés travaillant dans des organisations apprenantes oscille entre 54 et 65%.

Source : d'après Salima BENHAMOU, « La transformation des organisations du travail en France, un défi à relever pour concilier qualité du travail et économie performante », https://www.sciencespo.fr/liepp/fr, 16 juillet 2023.

1 : Modèle apprenant : en référence aux organisations apprenantes, de type post-taylorien avec davantage d'autonomie pour les salariés.

DOCUMENT 2

Évolution des conditions de travail des personnes salariées en France métropolitaine

	Proportion de personnes salariées qui, en cas d'imprévu et en s'arrangeant avec leurs collègues … (en %)			Parmi les personnes salariées occupant plusieurs postes, proportion de ceux qui déclarent que l'effet en termes d'intérêt du travail, de compétences ou de qualification est … (en %)		
	… peuvent modifier leurs horaires	… ne peuvent pas modifier leurs horaires	Sans objet (n'ont pas de collègues)	… positif	… négatif	Sans effet
1998	58,8	28,3	12,9	67,2	11,9	20,9
2005	61,8	27,8	10,4	72	7,3	20,7
2013	69,4	21,9	8,6	70,3	10,8	18,9
2016	70,4	22,2	7,4	n.c	n.c	n.c
2019	n.c	n.c	n.c	70,1	11,2	18,6

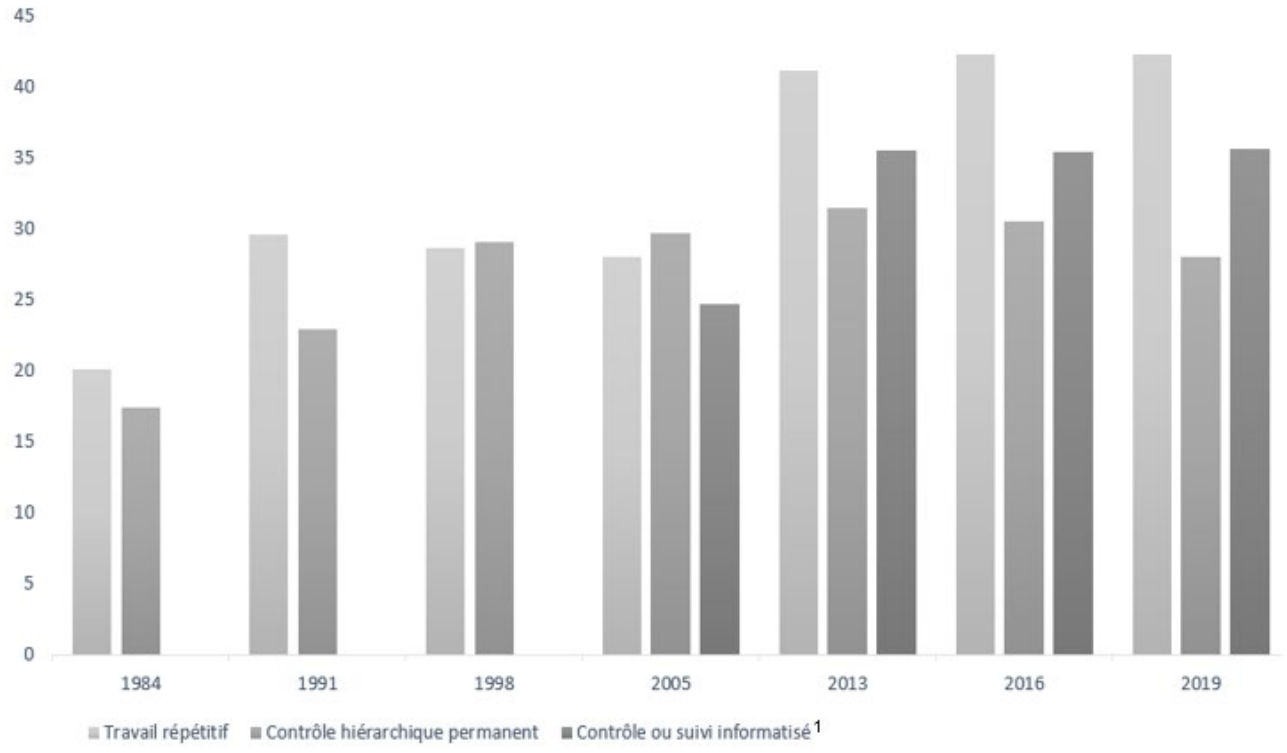
Champ : Ensemble des personnes salariées, France métropolitaine

Source : d'après Élisabeth ALGAVA et Sacha NASS, « 35 ans d'évolutions des conditions de travail », DARES et INSEE, 30 novembre 2023.

n.c : donnée non connue

Document 3

Proportion de personnes salariées qui déclarent que leur travail est répétitif, que leur rythme de travail est imposé par un contrôle hiérarchique permanent et/ou par un contrôle ou un suivi informatisé (en %)



Champ : Ensemble des personnes salariées, France métropolitaine

Source : d'après Élisabeth ALGAVA et Sacha NASS, « 35 ans d'évolutions des conditions de travail », DARES et INSEE, 30 novembre 2023.

1 : données non disponibles pour 1984, 1991 et 1998.

DOCUMENT 4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2023 en %

Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)	A travaillé au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'enquête…					Horaires variables d'une semaine à l'autre[1]
	… le soir (20h-00h)	… la nuit (00h-5h)	… le samedi	… le dimanche	… au domicile s'il n'est pas le lieu de travail habituel	
Agriculteurs exploitants (2%)	57	25	89	76	41	ns
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7%)	44	11	71	34	46	ns
Cadres et professions intellectuelles supérieures (22%)	41	10	34	21	69	23
Professions intermédiaires (25%	27	10	37	22	33	20
Employés (26%)	22	10	48	28	10	25
Ouvriers (19%)	23	15	30	13	2	17
Ensemble (100%)	**30**	**11**	**41**	**23**	**30**	**21**

ns : non significatif.

1 : organisation des horaires habituels dans l'emploi principal, hors travailleurs indépendants.

Lecture : En 2023, il y avait 19% d'ouvriers parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi Parmi eux, 23% ont travaillé au moins une fois le soir au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi.

Source : INSEE Références, *Enquête Emploi 2023,* calculs DARES, dans « France, portrait social *»,* 21 novembre 2024.